



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE  
S

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2018-112

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-09-10-001 - Arrêté préfectoral n° 2018-278 du 10 septembre 2018 portant  
délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés  
régional Chorus pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses. (5 pages)

Page 3

## PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Secrétariat général pour les affaires  
régionales

Service de la modernisation et de la  
coordination régionale

Lyon, le 10 septembre 2018

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-278

**portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional  
Chorus pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

#### LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU RHÔNE

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane TRONTIN, directeur de la coordination des politiques interministérielles et directeur du patrimoine et de la logistique par intérim, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur TRONTIN, délégation de signature est donnée à Mme Nouha GARES, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus (CSPR Chorus) et à Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, adjointe au chef du CSPR Chorus, chef de la section des responsables des demandes de payement, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé et dans la limite de leurs attributions respectives.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux responsables de prestations financières placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent, conformément aux modalités ci-après :

- pour la validation dans Chorus des engagements juridiques, à :
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses sur marchés,
  - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section subventions et recettes,
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières,
  - Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de payement ;
- pour la validation dans Chorus des engagements de tiers et titres de perception, à :
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section subventions et recettes,

- Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, secrétaire administratif de classe normale, responsable des engagements juridiques et des recettes ;
- pour la certification dans Chorus du service fait à :
    - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses sur marchés,
    - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section subventions et recettes,
    - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
    - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, secrétaire administratif de classe normale, responsable des engagements juridiques et des recettes,
    - Madame Jihane SOUMANOU, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
- pour la validation dans Chorus des demandes de paiement, à :
    - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses sur marchés,
    - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
    - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section subventions et recettes,
    - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
    - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, secrétaire administratif de classe normale, responsable des engagements juridiques et des recettes,
    - Madame Jihane SOUMANOU, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
    - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières,
    - Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
    - Madame Macaréna GIRARD, agente contractuelle, responsable des demandes de paiement ;
- pour la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional Chorus à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées, ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, à :
    - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses sur marchés,
    - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
    - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section subventions et recettes,
    - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
    - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, secrétaire administratif de classe normale, responsable des engagements juridiques et des recettes,
    - Madame Jihane SOUMANOU, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
    - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières ;

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée, pour la certification du service fait dans Chorus ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d’Auvergne-Rhône-Alpes, aux agents placés sous l’autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent :

- Madame Agnès BROCHET, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Nathalie COLOMB, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Monsieur Yves MARCQ, adjoint administratif principal de 1ère classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Isabelle RESSAULT, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Madame Marie-Jeanne RUIZ, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Madame Catherine ABELLA, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Agnès CHASSOULIER, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Isabelle CIAIS, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Christine FONTY, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Véronique KALIFA, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Mélanie LOURDET, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Chantal ROUVIÈRE, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Angélique RUSSO, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et des recettes,
- Monsieur Emmanuel TORRES, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Eugénie VALENCIN, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement,
- Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
- Madame Colette MARTINVALET, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Graziella NAOUAR, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Candice SOTTON, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Mounia DEBOUS, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses,
- Madame Marie GUYON, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses,
- Madame Sophia HAMDI, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Lionel IMBERTI, adjoint administratif, gestionnaire de dépenses,
- Madame Julia TIMSIT, agente contractuelle, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Stéphane BOTTIGLIONE, agent contractuel, gestionnaire de dépenses,
- Madame Macaréna GIRARD, agente contractuelle, responsable des demandes de paiement.

**Article 4 :** Les signatures des personnes citées aux articles 1 à 3 figurant en annexe du présent arrêté, sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques d’Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ainsi qu’auprès des directeurs départementaux des finances publiques de l’Ain, de l’Isère et de la Savoie.

**Article 5 :** L’arrêté préfectoral n° 2018-109 du 19 avril 2018 est abrogé.

**Article 6 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône

Stéphane BOUILLON